

Festivité locale

LE MARCHÉ FLEURI... RETOUR SUR UN ÉVÉNEMENT QUE BEAUCOUP NOUS ENVIENT !

Il s'en passe des choses à Routot ! En effet, une fois de plus, notre commune s'est démarquée avec une manifestation de haute volée : le marché fleuri ! Ce rendez-vous annuel qui rassemble des milliers de visiteurs depuis plusieurs siècles, n'en finit pas de ravir petits et grands, passionnés par le monde agricole.



En ce jour de mars 2017, une belle journée s'annonce et à Routot, elle sera un peu particulière... c'est en effet le jour du marché fleuri. Dès 7h du matin, la quarantaine d'exposants du marché se met en place et les éleveurs se pressent pour inscrire leurs plus belles bêtes aux différents concours. C'est alors au tour du jury d'établir le classement tant attendu et la remise des plaques. De son côté, l'association l'Epi propose deux séances de brassage à l'ancienne de jus de pommes avec dégustation à la clé. Enfin, l'après-midi fera place au concours de cidre.

Aussitôt la journée terminée, les organisateurs (commission communale, associations, éleveurs et professionnels du monde agricole) se mettent au travail pour la prochaine édition. En effet, dès le thème choisi, il n'y a pas une minute à perdre. Ainsi, pour l'édition 2018, c'est la filière lait qui sera à l'honneur. Il s'agit, dès lors, de trouver de nouveaux intervenants qui pourront partager leurs savoirs et leur passion avec les quelques 3 000 visiteurs attendus tout au long de cette journée haute en couleur !



Médiathèque

MICHEL BUSSI SOUS LE CHARME DE L'ACCUEIL ROUTOTOIS

Recevoir Michel Bussi, un si grand écrivain, a été un véritable honneur pour notre commune. Dès lors, il était impératif d'organiser une soirée à la hauteur de l'événement !

Les organisateurs, tous des amoureux de lecture, se sont donc creusés les méninges afin que cette soirée ne ressemble à aucune autre et qu'elle surprenne Michel Bussi en tout point !

Dans cet esprit la médiathèque a été complètement chamboulée et l'espace repensé afin de créer de toutes pièces un véritable "café littéraire" avec sono et lumières. Tous ces efforts ont porté leurs fruits puisque Michel Bussi a rapidement avoué préférer les petits endroits aux grands halls déshumanisés !

En parallèle, une foule de questions a été préparée au cas où le public serait trop impressionné pour intervenir. Mais il faut croire que l'ambiance "café littéraire" a



également eu des effets sur l'assistance puisque qu'elle a littéralement assailli Michel Bussi de questions.

Par ailleurs, trois lectures ont également eu lieu : *Les nymphéas noirs* par Florence Adam, *Mourir sur Seine* par Caroline Perreau et *Un avion sans elle* par Stéphane Martin. Chaque lecture a été conçue pour bouleverser les habitudes. Ainsi la première a mis en lumière le talent de Bussi pour le suspens et la poésie de son style, nous amenant à écouter une très jolie chanson de Nougaro "Le cinéma". La deuxième lecture a mis en évidence l'amour de Bussi pour l'histoire de notre région et son goût pour les grands récits, notamment de piraterie. Enfin, la dernière fut l'occasion de faire partager son art de l'écriture et du métadiscours.

La soirée s'est ensuite poursuivie avec la transposition du dos à dos de l'émission de Catherine Ceylac Thé ou café... un grand moment car non seulement Michel Bussi s'est prêté au jeu mais il y a visiblement pris un très grand plaisir !

Enfin, quelques photos ont été projetées afin de clore cette soirée et découvrir un peu plus un de nos écrivains préférés, qui a sans conteste passé un excellent moment et nous a confié en guise d'au revoir : "Chaque auteur possède ses lieux fétiches, sa librairie, son salon, sa médiathèque... ma librairie c'est à la page (Louviers), mon salon c'est Saint-Etienne, ma médiathèque c'est la vôtre !" Un grand merci à Laurence Martin, qui a su orchestrer cette soirée de main de maître !



Sur les ondes...

LE JEU DES 1000 € DÉBARQUE À ROUTOT

Radio France a diffusé les 12, 13 et 14 juin, auprès de 1,5 million d'auditeurs, le jeu des 1000 € avec des candidats routotois. Si vous êtes passés à côté de la retransmission, sachez qu'une routotoise a gagné avec son binôme 1000 € et que deux élèves du collège de Routot ont rempli leurs bourses suite à leurs brillantes réponses.

Rappelons que cette émission mythique existe depuis 1958. Elle s'appelait alors le "Jeu des Mille Francs". Le concept de l'émission n'a pas changé depuis 60 ans. En effet, l'animateur se déplace toute l'année dans des dizaines de communes françaises afin de mettre au défi des questions bleues, blanches et rouges les français de tous horizons.



LA CARTE D'IDENTITÉ, C'EST FINI À ROUTOT

La préfecture informe que les Cartes Nationales d'Identité feront prochainement l'objet du même traitement que celui déjà utilisé pour la délivrance des passeports biométriques. Ainsi, depuis le 27 février, seules les mairies équipées de dispositifs de recueils biométriques (et qui ont aujourd'hui la charge des passeports biométriques) pourront accueillir les demandeurs de Cartes Nationales d'Identité.

La mairie de Routot, n'étant pas équipée, ne peut donc plus délivrer de CNI. Vous serez dès lors orientés vers Pont-Audemer ou Bourgtheroulde. Néanmoins, les agents municipaux pourront vous conseiller sur la constitution de votre dossier.

UN NOUVEAU NUMÉRO POUR JOINDRE UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE

116-117

NUMÉRO GRATUIT JOIGNABLE EN NORMANDIE

Le 116-117 est désormais le nouveau numéro que vous pouvez composer partout en Normandie pour contacter un médecin généraliste de garde aux heures de fermeture des cabinets médicaux, c'est-à-dire :

- tous les soirs après 20h,
- le week-end à partir du samedi midi
- les jours fériés.

Attention : le 116-117 ne sera pas accessible en journée, durant la semaine, puisqu'il n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par votre médecin traitant.

LE PORT DU CASQUE À VÉLO DEVIENT OBLIGATOIRE POUR LES MOINS DE 12 ANS



Encourager l'apprentissage du vélo comme activité physique nécessaire, dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité. Le port du casque à vélo devient donc obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans.

Cette mesure vise à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30
Mardi : 15h30 à 17h30
Mercredi : 10h à 12h
Jeudi : 15h30 à 17h30
Vendredi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

VOTRE MAIRIE

Tél : 02 32 57 31 25 (de 10h à 12h)
mairie.routot@wanadoo.fr
www.routot.fr

BIEN VIVRE À ROUTOT

Tirage : 800 exemplaires
Rédacteur en chef :
commission bulletin municipal
Réalisation : NOTA BENE 06 15 14 45 67
www.communication-normandie.fr



P R E V E S

Événement LA FÊTE DU LIN, UN ÉVÉNEMENT EMBLÉMATIQUE !

Marché des artisans, défilé de mode 100% lin, ateliers, démonstrations, musique, balade aux champs... la 19^{ème} édition nous en a mis plein la vue !



La Haute-Normandie est la première région d'Europe productrice de lin et Routot est le centre d'une zone de production linéaire qui possède un tissage coopératif, Terre de Lin. C'est donc tout naturellement dans notre village qu'est organisée chaque année la Fête du Lin. L'occasion de découvrir le monde du lin, de sa culture jusqu'à sa transformation et ses applications artisanales ou industrielles... Bref, une journée qui met la fibre millénaire à l'honneur !

Ainsi, le 11 juin dernier nombreux sont ceux qui ont fait leurs emplettes au marché à thème ou rêvé devant les merveilleuses créations en lin lors des défilés de mode. D'autres en ont appris davantage lors des conférences ou pendant les visites du musée et de la coopérative de tissage Terre de lin de Routot. Enfin, les plus curieux ont assisté à des démonstrations de savoir-faire. Pour les plus jeunes, des ateliers enfants ont été proposés dans une ambiance musicale ou entre deux promenades en calèche !



Bien vivre à

Routot

Le recensement a été effectué du 19 janvier au 18 février derniers et même si les chiffres ne sont pas encore officiels (l'INSEE les analysera et les communiquera en 2018), Routot compte à ce jour 1564 habitants. Ce chiffre ne nous place pas encore dans la catégorie des villes (à partir de 2000 habitants), avec tous les avantages que cela comporte, mais nous demandez les mêmes exigences. Ainsi, la municipalité se doit de toujours trouver des solutions pour maintenir le commerce local, d'assurer une dynamique culturelle et festive avec tout au long de l'année l'organisation d'événements hauts en couleurs, mais aussi de jongler en permanence entre finances publiques et qualité des services publics. Ainsi, nous inaugurerons cet automne la nouvelle gendarmerie, un équipement à l'image de l'investissement municipal, dont nous ne manquerons pas de vous parler dans le prochain numéro de ce bulletin.

Bien à vous,
Bernard Vincent, Maire de Routot



MERREDI 21 JUIN
FÊTE DE LA MUSIQUE PLACE DE LA HALLE

En partenariat avec les commerçants

JEUDI 13 JUILLET
FÊTE NATIONALE

Bal public sous la halle à 21h, puis retraite aux flambeaux et feu d'artifice à 23h.

VENDREDI 20 OCTOBRE
FESTIVAL DE LECTURE À VOIX HAUTE

A 20h, à la médiathèque avec Bruno Putzulu, lecture de "Réparer les vivants" de Maylis de Kérangal.

Festivité locale

LE JUMELAGE AVEC WANGEN FÊTE SES 25 ANS

Durant le week-end du 25 au 28 mai 2017, Routot et les 9 autres communes adhérentes (La Haye de Routot, Hauville, Bouquetot, Etreville, Eturqueraye, La Haye Aubrée, Le Landin, Rougemontier et Brestot) ont accueilli Daniel Frey, Bourgmestre de Wangen et une centaine de ses compatriotes, afin de célébrer, comme il se doit, les 25 ans du jumelage.

Les 25 ans de jumelage et d'amitié entre Routot et Wangen étant placés sous le signe des pères fondateurs, c'est tout naturellement au musée Jean Monnet de Bazoches, dans les Yvelines, que français et allemands se sont retrouvés. Nos amis d'outre-Rhin, dont un orchestre d'une quarantaine de musiciens, ont d'ailleurs rendu hommage en fanfare aux principes de Jean Monnet, père fondateur de l'Europe et de l'amitié franco-allemande. Ce sont ces mêmes principes qui font aujourd'hui l'essence même de notre jumelage. De retour à Routot, nos pères fondateurs, M. Wernestöckle (ancien maire de Wangen), Mme Monique Mouilliére (maire d'Etreville), M. Vincent (maire de Routot) ainsi que plusieurs maires honoraires de la région, présents pour l'occasion ont été honorés pour la démarche humaniste qu'ils ont eu en 1992 et qui a débouché depuis sur de multiples échanges. En parallèle, de jeunes allemands et leur professeur ont lu avec leurs correspondants français le message de la jeunesse... un bien joli programme.

Enfin, les festivités se sont terminées avec une belle surprise pour nos amis. En effet, le comité de jumelage avait organisé l'intervention d'une revue parisienne pour la plus grande joie de nos convives, qui garderont à coup sûr un souvenir enchanté de leur visite en terre normande.



Wangen... mais encore

Wangen est une petite ville allemande, située dans la région de Bade-Wurtemberg. La ville s'étend sur 9,7 km² et compte 3 183 habitants depuis le dernier recensement de la population en 2009. Wangen est par ailleurs située à une quarantaine de kilomètres de Stuttgart, la capitale régionale.

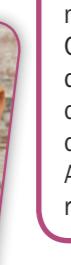
Communauté de communes Roumois Seine LE NOUVEAU BUREAU

A l'issue des élections lors de l'installation du 1^{er} conseil communautaire de Roumois Seine, mercredi 4 janvier 2017 à la Maison des Associations de Bourg-Achard, Benoît Gatinet, maire d'Aizier, vice-président du Département et ancien Président de la CDC de Quillebeuf, a été élu Président de la nouvelle intercommunalité qui rassemble 62 communes. Le conseil communautaire compte désormais 93 délégués titulaires, 13 vice-président(e)s et 5 membres du bureau.

A noter que le territoire du Roumois-Nord est confié à Dominique Rouas, respectivement élu 1^{er} vice-président territorial délégué.

EDUTO

AGENDA



Finances communales

LE BUDGET 2017

DOSSEUR

Le Conseil municipal s'est penché comme chaque année sur les nouvelles orientations budgétaires. En raison des investissements indispensables au développement de la commune, il a donc été décidé d'augmenter les taux d'imposition communaux de 1%.

Ainsi, au programme 2017, on retrouve la sécurisation et l'aménagement de voirie, la création de nouveaux équipements sportifs, l'accessibilité, mais aussi la rénovation du patrimoine.

LES INVESTISSEMENTS 2017

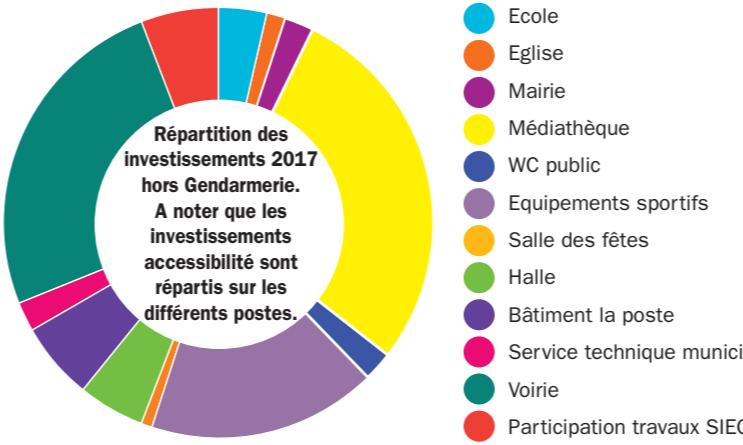
La section investissement du budget 2017 s'élève à 2 407 635 € en raison notamment du report d'un certain nombre de dossiers 2016 restant à réaliser dont les derniers aménagements de la gendarmerie (962 650 €). Ainsi, comme chaque année, la municipalité a lancé ou maintenu plusieurs projets dans des domaines assez variés. La sécurisation et l'amélioration de la voirie restent dans les priorités avec cette année la pose de ralentisseurs et de radars pédagogiques rue Collignon et rue Abbé Clément (16 500 €) ③, des aménagements de lutte contre les ruisseau rue Statuette (70 000 €), ou encore la réfection de la signalisation et des marquages pour 70 places de parking dont 2 PMR au niveau de la Place de la Liberté (13 000 €). A noter également que la commune profite des travaux du SERPN sur le réseau d'eau potable de la rue des Lauriers pour poser de nouvelles bornes incendie (7 000 €). Par ailleurs des travaux de renforcement des réseaux sont prévus rue du Stade pour 60 000 €.

Enfin, concernant la réfection et l'entretien des bâtiments publics, une enveloppe de 50 000 € est prévue pour la réfection de la toiture de la Halle ④ et 61 000 € pour le logement avec 3 chambres au-dessus de La Poste. Le pignon Est et les objets d'art de l'église bénéficieront quant à eux de 12 620 € pour leur restauration. A noter également que 5 000 € ont été budgétisés en vue de réhabiliter la Croix du Coq.

Largement pratiquée, cette activité est pourtant interdite par le règlement sanitaire départemental, car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement.

La lutte contre la pollution atmosphérique doit être menée sur le long terme et avec des actions de fond. Particuliers, collectivités, entreprises sont donc tous concernés.

Ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé. Des solutions alternatives adaptées, comme le compost, existent, plus respectueuses de l'environnement. Elles privilient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage... Pensez-y !



DE BEAUX PROJETS POUR L'AVENIR

Bien que le financement participatif n'ait pas porté ses fruits, la municipalité a décidé de maintenir le projet du terrain multisports et de l'aire de jeu avec l'ensemble des agrès. D'un coût de 92 000 € avec l'aménagement urbain, ce nouvel équipement sera disposé à côté de la médiathèque et par la suite doté de WC publics (25 000 €).

Par ailleurs, au regard du manque de locaux unifiés et adaptés aux besoins des agents techniques, une étude est lancée pour la construction derrière la gendarmerie d'un atelier de 300 m². Ce local permettrait d'une part de stocker l'ensemble du matériel dédié à l'entretien de la commune et d'autre part d'offrir suffisamment d'espace de travail.

Enfin, la municipalité a lancé une réflexion sur la création d'une salle supplémentaire au niveau de la médiathèque permettant ainsi de programmer toutes les animations prévues sans contrainte de place. Ce projet, qui n'en est qu'aux balbutiements a tout de même été porté au budget pour 280 000 €.



Vie commerçante UN LOCAL COMMERCIAL DISPONIBLE

Suite à l'arrêt de l'activité de Mondial Discount, la municipalité a décidé de racheter les locaux pour 400 000 € avec pour objectif de les réhabiliter et de les proposer à la location. L'ensemble, réparti sur deux immeubles rue du Dr Collignon, contient 6 logements, un bâtiment de stockage de 100 m² et une surface commerciale de 400 m². A noter que l'espace commercial pourra être divisé en plusieurs lots afin de permettre l'installation de différents commerces.

La municipalité a par ailleurs complété cette action par un audit sur le commerce afin de connaître vos attentes et de recréer un dynamisme local.



Environnement

NE BRÛLEZ PLUS VOS DÉCHETS VERTS !



PETIT RAPPEL SUR LES CONCERTS DE TONDEUSES ET AUTRES Outils BRUYANTS



Par arrêté préfectoral, les tondeuses, tronçonneuses, taille-haies, perceuses, ponceuses, bétonnières, etc... ne peuvent être utilisés en extérieur que :

- De 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi.
- De 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi.
- De 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

A noter par ailleurs que la benne à déchets verts n'est plus disponible en raison de l'arrêt de son financement par le SDOMODE. Vous devrez désormais déposer vos déchets verts en déchèterie ou les mettre au compost si vous disposez de l'équipement nécessaire.

